

Procès-verbal de la séance du 04 septembre 2003.

Présents : Mmes et MM. David CLARINVAL : Bourgmestre-Président ;
Luc VINCENT, André COLLIN, ~~Michèle JACQUES BERTHOLET~~ : Echevins ;
Aimé GERARD, Maurice DOUNY, Thierry LEONET, Jacques LAMBOT, André
COPINE, Patrick BAIJOT, Francis JAUMOTTE, Hugues ANDRE, Marie-France
RIES-LEONET : Conseillers communaux ;
Michelle MALDAGUE : Secrétaire communale.

Le Conseil communal,

1. A l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance publique du 03 juillet 2003.
2. A l'unanimité, décide d'approuver les comptes de l'exercice 2002 du CPAS comme suit :
 - Le compte budgétaire présentant un boni de 106.447,39 € à l'ordinaire et 0 € à l'extraordinaire.
 - Le bilan s'équilibrant à 558.950,55 €
 - Le compte de résultat présentant un boni d'exploitation de 979.105,76 € et un mali exceptionnel de 21.299,92 €
3. A l'unanimité, décide d'approuver la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2003 du CPAS, comme suit :
 - le service ordinaire est équilibré à 908.667,09 € L'intervention communale reste inchangée.
 - Le service extraordinaire est équilibré à 80.394,13 €
4. A l'unanimité, émet un avis favorable à l'approbation du compte de l'exercice 2002 des Fabriques d'église suivantes :
 - BELLEFONTAINE présentant un boni de 1.222,39 € avec une intervention communale de 15.032,72 €
 - MONCEAU présentant un boni de 3.835,84 € avec une intervention communale de 8.501,78 €
 - PETIT-FAYS présentant un boni de 5.228,48 € avec une intervention communale de 9.585,26 €
5. A l'unanimité décide le marché de services pour la conclusion d'emprunts pour financer les dépenses extraordinaires suivantes :
 - Travaux d'aménagement de la salle de gymnastique et de la cantine scolaire de Graide (Village) pour un montant de 100.000,00 €
 - Travaux d'entretien de la voirie pour un montant de 55.000,00 €
 - Travaux de réfection des chemins intérieurs à Graide pour un montant de 377.450,00 €
 - Travaux de réfection de la rue de Jominot pour un montant de 36.300,00 €
 - Travaux de maçonnerie pour un montant de 35.000,00 €
 - Travaux d'éclairage public pour un montant de 7.437,00 €
 - Travaux d'aménagement du ruisseau « De Noirenfoy » pour un montant de 46.248,00 €
 - Etude du Plan Communal de Développement Rural (PCDR) pour un montant de 44.250,00 €
 - Travaux de voiries forestières pour un montant de 25.000,00 €
 - Travaux de réfection de l'église de Petit-Fays pour un montant de 22.000,00 €
 - Travaux de distribution d'eau pour un montant de 20.000,00 €

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX : 768.685,00 €

Le mode de passation du marché sera la procédure négociée sans publicité avec consultation d'au moins trois sociétés bancaires.
6. A l'unanimité, décide de solliciter de la Région Wallonne la liquidation de la subvention des devis de travaux forestiers suivants :
 - B5802 de l'exercice 2001 d'un montant de 7.141,56 € HTVA
 - B100 de l'exercice 2002 d'un montant de 2.519,29 € HTVA
 - B140 de l'exercice 2002 d'un montant de 5.124,89 € HTVA,

Soit un montant total des travaux de 15.672,88 € TVAC, pour une subvention totale de 5.650,71 €

7. A l'unanimité, approuve l'état de martelage des coupes ordinaires de bois de l'exercice 2004 au montant de 609.526,24 € dont 590.649,91 € de bois marchands et 18.876,33 € de bois de chauffage.
Les bois seront vendus en ventes publiques par le Collège Echevinal.
8. A l'unanimité, décide de changer le mode de jouissance du terrain communal sis à BELLEFONTAINE, lieu-dit «Virée des Familles», cadastré section B, n° 238c d'une superficie de 06 ares 70 centiares et décide de solliciter, auprès de la Division Nature et Forêt, l'extraction de cette parcelle au régime forestier.
9. A l'unanimité, décide d'aliéner, de gré à gré, à Monsieur Philippe BALFROID de Six-Planes, la parcelle communale sise à Gros-Fays, Six-Planes, cadastrée section A, n° 120a d'une contenance de 33 centiares pour le montant de 15,00 €
10. A l'unanimité, décide d'approuver le contrat d'honoraires avec le Bureau Economique de la Province de Namur pour l'élaboration du projet de travaux de réhabilitation d'un site pollué à Oizy, lieu-dit « Les Woyets », aux conditions du courrier du BEPN du 11 août 2003, réf. 09/P/BBA/BB/98835 y compris l'analyse des offres, le suivi technique des travaux, la coordination de la sécurité et de la santé lors de la phase projet et lors des travaux et ce, pour le montant de 2.500,00 € HTVA.
11. A l'unanimité, décide d'approuver l'avenant au contrat d'honoraires passé avec le Bureau Economique de la Province de Namur concernant l'élaboration du Plan Communal d'Aménagement Dérogatoire pour un montant supplémentaire de 5.263,50 € TVAC.
12. En vertu de l'article 92 de la Nouvelle Loi Communale, Monsieur Luc VINCENT, Echevin, quitte la séance.
13. Le point suivant de l'ordre du jour est abordé : « Travaux de mise en conformité et d'entretien à la Résidence Saint-Hubert.
14. Une suspension de séance est demandée au Président qui l'accorde.
15. Après cinq minutes d'interruption, la séance reprend.
16. A l'unanimité, DECIDE :
 - Un comité d'accompagnement sera créé dans l'optique de la réalisation des travaux de mise en conformité et d'entretien de la Résidence Saint-Hubert. Il sera composé au moins des bourgmestres des trois communes, d'un membre de la minorité de chaque Conseil communal et de l'Avocat Remy.
 - Un marché de service sera passé pour le choix d'un architecte (en dehors des trois communes).
 - Une visite et un état des lieux seront réalisés par le comité d'accompagnement et l'architecte.
 - La liste des travaux de mise en conformité et d'entretien sera établie par l'architecte.
 - Cette liste sera transmise à l'Avocat pour déterminer les travaux incombant au propriétaire.
 - Cette liste, telle que contrôlée par l'Avocat, et le projet réalisé seront soumis aux trois Conseils communaux qui tiendront alors compte des budgets, des délais,... pour décider de la mise en œuvre des travaux.
17. Monsieur Luc Vincent, échevin, rentre en séance.
18. A) A l'unanimité, décide le marché de travaux pour la valorisation du cœur des villages de Gros-Fays et Cornimont dans le cadre du programme Objectif 2 Rural des Fonds Structurés de l'Union Européenne. Le mode de passation du marché sera l'adjudication publique pour un montant estimé à 1.065.882,00 € TVAC, se répartissant comme suit :
 - Aménagement de l'ancienne école de Gros-Fays et de ses abords en maison de village : 465.161,88 € TVAC.
 - Aménagement de voirie dans le village de Gros-Fays : 338.713,84 € TVAC
 - Aménagement de voirie dans le village de Cornimont : 147.804,68 € TVAC.

- Mission de coordination de la sécurité et de la santé : 19.033,60 €TVAC
- Honoraires pour prestations des auteurs de projet : 95.168,04 €TVAC.

Des subsides seront sollicités auprès de l'Union Européenne et de la Région Wallonne pour un montant escompté à 1.065.882,00 €

B) A l'unanimité, décide le marché de service pour la désignation d'un coordinateur pour la sécurité et la santé pour un montant estimé à 19.033,60 €TVAC. Le mode de passation du marché sera la procédure négociée sans publicité lors du lancement de la procédure avec consultation d'au moins trois prestataires de service.

19. A l'unanimité, approuve le décompte final des travaux d'aménagement d'un restaurant scolaire et d'une salle de gymnastique à l'école de Graide (Village) pour les lots suivants :
- lot n° 2 – toiture – réalisé par la société « Toitures Dimitry VERITER » de Bièvre au montant de 39.028,08 €TVA et révisions comprises.
 - Lot n° 5 – carrelages – réalisé par la S.A. Sud Carrelages de Couvin au montant de 17.442,08 €TVA et révisions comprises.
20. A l'unanimité, décide le marché de fourniture pour l'acquisition de deux aspirateurs pour le nettoyage des locaux scolaires pour un montant estimé à 1.452,00 €TVAC.
Le mode de passation du marché sera la procédure négociée sans publicité lors du lancement de la procédure.
21. A l'unanimité, établit un règlement complémentaire de circulation routière modifiant les limites de l'agglomération de Monceau-en-Ardenne.
22. Est informé des arrêtés de police suivants pris en urgence par le Bourgmestre :
- Remplacement du revêtement routier de la RN 853 à Naomé du 11 au 26 août 2003 inclus par la S.A. Boucher de Couillet.
 - Remplacement du revêtement routier par la S.A. Socogetra de Awenne:
 - Route du Tiernay à Bellefontaine (le 14 août 2003).
 - Route de Naomé vers « mon Idée »
 - Brocante à Oizy le 15 août 2003 - Christian et Katrien GILSON-SPEECKE.
 - Kermesse de Naomé du 22 au 24 août 2003 inclus.
23. A l'unanimité, ratifie les ordonnances de police prises en urgence par le Bourgmestre relative :
- aux feux, incinération de déchets et barbecues.
 - à la pénurie d'eau.
24. Le Président prononce le huis-clos.